

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 janvier 2019 portant nomination de
membres du Conseil d'Administration du Centre
hospitalier universitaire de Liège**

A.Gt 17-10-2019

M.B. 28-10-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal n° 542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Liège et à Gand, notamment les articles 4 et 5, modifiés par le décret du 5 juillet 1993 ;

Vu le courrier électronique de Madame Natacha BEUGNIER à l'Administrateur délégué du Centre Hospitalier Universitaire de Liège, par lequel cette dernière a présenté sa démission du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Liège ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;

Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 janvier 2019 portant nomination de membres du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de Liège, les mots «Mme Natacha BEUGNIER» sont remplacés par les mots «Audrey NEUPREZ».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets au 9 septembre 2019.

Bruxelles, le 17 octobre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY